

EN MANCHETTES

Plan d'action environnemental

Ce plan d'action a été adopté par le conseil municipal et est disponible pour consultation. Les quatre grandes orientations de la politique et du plan d'action sont présentées aux pages 8 et 9.

« M'sieur le maire, j'ai une question... »

Vous avez une question et vous souhaitez une réponse publique ! Consultez la nouvelle chronique mensuelle.

Information page 7

C'est le temps de demander ton permis de construction pour tes travaux de cet été !!

Prenez note qu'une fois tous les documents reçus, la municipalité dispose de 30 jours pour délivrer le permis.



Information page 6

CHASSE AUX COCOS

Épreuves, énigmes, chasse aux cocos et bien plus encore..



Information page 13



Québec 511: Accueil – Site mobile

<https://www.quebec511.info>

Consultez le site mobile de Québec 511 pour planifier vos déplacements : conditions routières, travaux, fermetures de routes, état de la circulation, etc.



ALERTES MUNICIPALES

Afin d'être informé des nouvelles importantes et des alertes, inscrivez-vous sur notre site Web à l'adresse suivante :
www.saint-narcisse.com



MOT DU MAIRE



Un plan d'action en environnement

L'environnement occupe une place de plus en plus prépondérante dans nos vies. Les changements climatiques sont clairement présents. On n'a qu'à se rappeler les feux de forêt de l'été dernier, de l'hiver particulièrement doux que nous venons de traverser. Et, comme instance municipale, nous devons fournir des efforts pour mettre en place des actions visant à réduire nos impacts sur l'environnement. Ainsi, au printemps dernier, le conseil a entrepris du travail visant la préparation d'un plan d'action en réduction des gaz à effets de serre (GES).

Ce dossier a été mené de main de maître par la conseillère Catherine Bourget. Elle a coordonné des séances de travail avec Valéry Collin, conseillère en changement climatique de l'organisme Environnement Mauricie et des étudiantes au Centre universitaire de formation en environnement et développement durable de l'Université de Sherbrooke. Il a été élaboré avec une vision et un échéancier de 5 ans, en tenant compte de la volonté du conseil municipal de contribuer positivement à la réduction des GES et à la santé environnementale, mais aussi en tenant compte du réalisme des actions proposées et des ressources (tant financières qu'humaines ou techniques) disponibles.

Ce plan d'action environnemental a été récemment adopté par le conseil municipal. Vous pouvez le consulter sur le site internet de la municipalité. Ainsi, les gens qui le souhaiteront pourront le commenter ou y contribuer. Il prévoit notamment la mise en place d'un comité consultatif en environnement, lequel sera responsable de guider le conseil municipal sur certains moyens d'atténuer et de s'adapter aux changements climatiques, de réaliser certains projets en lien avec la santé des écosystèmes, la gestion des matières résiduelles, l'efficacité énergétique, le transport actif ou autres bonnes pratiques environnementales.

Un guide du citoyen de la MRC des Chenaux

Vous avez reçu, au cours des derniers jours via le Publisac, un guide du citoyen de La MRC des Chenaux. Ce guide a été produit par une entreprise privée, mais autorisée par les autorités de la MRC, en collaboration avec la Sûreté du Québec. Ce guide contient de nombreuses informations sur les différentes municipalités et sur les services offerts par la MRC. Que ce soit en lien avec la sécurité publique, l'évaluation foncière, l'aménagement du territoire, le développement économique ou la gestion des matières résiduelles, des professionnels sont sur place pour répondre à certaines questions des citoyens ou pour coordonner certains services. En plus de ces compétences obligatoires, certains autres services sont portés régionalement : la réussite éducative des jeunes, le développement agroalimentaire, la promotion de l'achat local, l'accueil de nouveaux citoyens issus de l'immigration et la gestion du transport adapté et collectif des personnes sur le territoire et vers les centres urbains, notamment pour des besoins médicaux ou de poursuite des études. Conservez ce guide et consultez-le régulièrement pour y référer au besoin.

Doux printemps...

Les derniers soubresauts de l'hiver nous font espérer le retour de la belle saison. Avec la fonte des neiges, nous voyons réapparaître certains éléments encombrants ou déchets qui se retrouvent sur les abords de nos routes et rues. Une collaboration et une attention sont souhaitées de la part des citoyens pour le ramassage des divers détritiques qui s'y retrouvent. Et une demande spéciale est faite aux propriétaires d'animaux de compagnie qui font des promenades, afin de vous assurer de ramasser les déjections de vos animaux, même si vous circulez dans des endroits moins fréquentés, tels que le secteur industriel. Il s'agit de faire preuve de civisme. Nous sommes sensibles à un milieu de vie sain, propre et animé. Sans la collaboration des gens de tous les âges, il nous sera très difficile d'y arriver. Merci de votre souci à maintenir un environnement agréable !

Guy Veillette,



Municipalité de Saint-Narcisse
353, rue Notre-Dame, Saint-Narcisse, G0X 2Y0

Site internet: www.saint-narcisse.com / Téléphone : 418-328-8645

Messagerie: municipalite@saint-narcisse.com / Facebook : Municipalité Saint-Narcisse

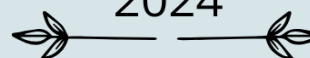
Votre conseil municipal

Guy Veillette, maire

- Catherine Bourget, siège #1
- Nathalie Jacob, siège #2
- Michel Larivière, siège #3
- Jocelyn Cossette, siège #4
- Kim Mongrain, siège #5
- Gilles Gauthier, siège #6

Calendrier des séances ordinaires

2024



- Mardi 9 janvier
- Mardi 6 février
- Mardi 5 mars
- Mardi 2 avril
- Mardi 7 mai
- Mardi 4 juin
- Mardi 2 juillet
- Mardi 13 août
- Mardi 3 septembre
- Mardi 1er octobre
- Mardi 5 novembre
- Mardi 3 décembre

Heures d'ouverture

LUNDI	8 h à midi	12 h 30 à 16 h
MARDI	8 h à midi	12 h 30 à 16 h
MERCREDI	8 h à midi	12 h 30 à 16 h
JEUDI	8 h à midi	12 h 30 à 16 h
VENDREDI	8 h à midi	FERMÉ

Personnel administratif	Personnel travaux publics	Personnel de soutien
Stéphane Bourassa , dir. gén. Johanne Ringuette , dir. gén. adj.	Guy Trépanier , contremaître et resp. de l'entretien mécanique (voirie)	Louise Martineau , responsable de la bibliothèque
Lucie Désaulniers , technicienne administrative	Sylvain Quessy , journalier et opérateur	Yves Brouillette , journalier et espaces verts
Tony Turcotte , inspecteur municipal en bâtiment et environnement (urbanisme)	Marc Lahaie , journalier et opérateur	Pierre Baril , parc et espaces verts
Laëtitia Lefèvre , coordonnatrice aux loisirs	Serge Groleau , journalier et opérateur	Christian Beaudoin , directeur du service incendie

CHANGEMENT D'ADRESSE DE CORRESPONDANCE

Si vous déménagez, n'oubliez pas de faire le changement d'adresse auprès de la municipalité. Vous n'avez qu'à télécharger le **formulaire de corrections ou de changement d'adresse** sur le site Internet dans la section Info Citoyen / changement d'adresse et nous le retourner :

Par la poste : 353, rue Notre-Dame, Saint-Narcisse (Québec) G0X 2Y0

Par courriel à : municipalite@saint-narcisse.com

Pour information : **418-328-8645 poste 2221**



N'oubliez pas les instances gouvernementales :

<https://www.adresse.gouv.qc.ca/inscrire/FormulaireChangementAdresse.aspx?Etape=0>

<https://www.canada.ca/fr/gouvernement/changement-adresse.html>

Collecte des encombrants

Inscription obligatoire

**** Il y a une collecte le 2^e vendredi de chaque mois.****

**L'inscription est obligatoire 48 heures
précédant la collecte :**



- info@mrcdeschenaux.ca;
- MRC des Chenaux au **819-840-0704** ou
Municipalité de Saint-Narcisse au **418-328-8645**



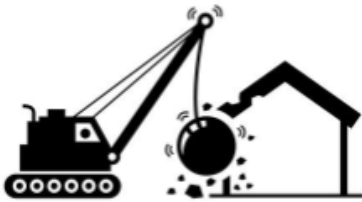
**** TIRAGE AU SORT ****

Vous avez besoin d'une salle de réception pour le temps des Fêtes ?

Inscrivez-vous **avant le 1er juin 2024** afin d'être éligible au tirage par journée entre le 20 décembre 2024 et le 1er janvier 2025. Après cette date ce sera premier arrivé, premier servi !

Inscription au bureau municipal par téléphone au 418-328-8645 poste 2221.

DÉMOLITION DE BÂTIMENT

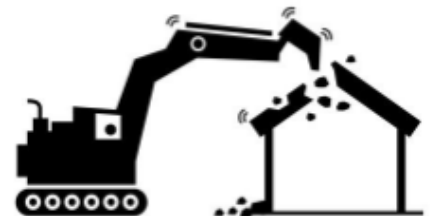


Pour chaque projet nécessitant la démolition d'un bâtiment, une demande d'autorisation doit être faite à l'inspecteur municipal. Cela concerne autant les bâtiments principaux que les bâtiments secondaires (garage, grange, remise, etc.)

Des changements à la loi sur le Patrimoine culturel, qui sont en vigueur depuis mai 2021, font en sorte qu'il est maintenant obligatoire pour la municipalité de faire approuver chaque demande de démolition par le ministère de la Culture et des Communications du Québec pour des bâtiments qui ont été construits avant 1940.

Des délais pouvant aller jusqu'à 90 jours pour l'approbation des demandes sont à anticiper. Soyez prévoyant et envoyez-nous vos demandes le plus tôt possible pour éviter les retards.

Considérez aussi que quiconque procède ou fait procéder à la démolition d'un immeuble cité conformément à la loi sur le Patrimoine culturel ou dans un site patrimonial sans les autorisations nécessaires, est passible d'une amende d'au moins 10 000 \$ et d'au plus de 250 000 \$. L'amende peut être jusqu'à 1 140 000 \$ dans le cas d'une démolition par une personne morale.



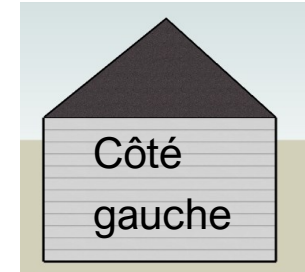
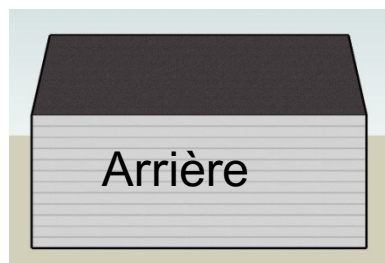
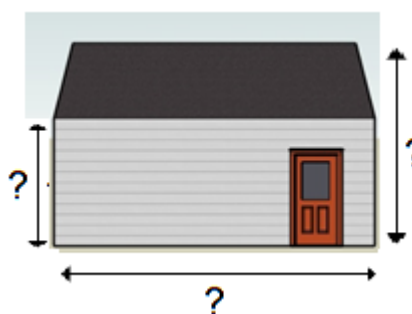
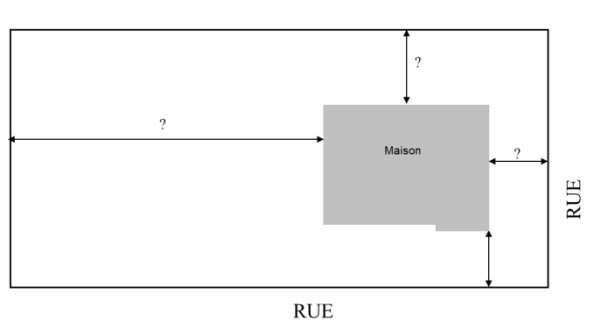
Vous avez besoin d'un permis ou de renseignements concernant des travaux de construction ou rénovation?



Le début de la période de permis arrive à grands pas. N'oubliez pas de remplir votre formulaire de demande de permis et de fournir tous les documents demandés (plan de construction montrant les 4 faces du bâtiment projeté, le plan d'implantation montrant le futur emplacement du bâtiment sur le terrain avec les mesures des différentes marges et la distance avec les autres bâtiments. Autres documents au besoin. Voir exemple ici-bas.

N.B. Une fois tous les documents reçus, la municipalité dispose de 30 jours pour délivrer le permis.

****Toutes les demandes incomplètes ne seront pas traitées.**



Vous désirez des informations en matière d'urbanisme et environnement?

Communiquez avec l'inspecteur municipal en bâtiment et en environnement, monsieur Tony Turcotte. Il se fera un plaisir de vous aider.

Vous pouvez le joindre au bureau municipal les lundis et mardis entre 7 h 30 et 17 h et les mercredis entre 7 h 30 et 10 h 30.

Téléphone : 418-328-8645 poste 2224

Courriel : inspecteur@saint-narcisse.com

Nouvelle association créée :

L'Association des concepteurs de plans de maison du Québec, l'ACPMQ voit le jour grâce à l'initiative et aux efforts d'un groupe de conceptrices et concepteurs professionnels provenant d'entreprises, cabinets et bureaux de conception de plans de maison de différentes régions du Québec.

Cette association est vouée à sensibiliser, conscientiser, éduquer et protéger les personnes impliquées dans le domaine des plans de maison, en mettant l'accent sur la protection intellectuelle des droits d'auteur.

FAÇONS D'ACQUITTER VOTRE COMPTE DE TAXES ET LES DROITS SUR LES MUTATIONS IMMOBILIÈRES

- Directement à la réception du bureau municipal - **CARTE DE CRÉDIT NON ACCEPTÉE**;
- Par la poste en joignant le(s) coupon(s) de paiement **non broché** avec votre(vos) chèque(s) à l'adresse indiquée sur votre compte;
- En déposant votre chèque accompagné du coupon de paiement **non broché** dans la boîte bleue située à l'entrée du bureau municipal;
- Dans la majorité des institutions financières, par Internet ou au comptoir de la municipalité;
- Paiement par Internet :

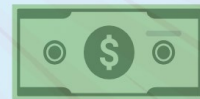
Sélectionnez : Municipalité St-Narcisse (comté de Champlain) - Taxes (QC).

Utilisez les 10 premiers chiffres, suivis de 3 zéros, du matricule apparaissant dans le haut du compte, ex : 1234 56 7891 00 0 (**sans espace**).

Nous vous recommandons de vérifier à nouveau si votre matricule est identique à celui inscrit sur votre compte de taxes, afin de vous assurer que votre paiement parvienne correctement à la municipalité. Dans le doute, vérifiez auprès de votre institution financière.

** Vérifiez les coupons de votre compte pour connaître les échéances.

Contactez-nous pour plus d'informations au numéro 418-328-8645 poste 2221, par courriel à municipalite@saint-narcisse.com ou visitez le site Web au www.saint-narcisse.com.



CHRONIQUE MENSUELLE

"M'sieur le maire, j'ai une question..."

Question :

« On vient de recevoir nos comptes de taxes et particulièrement les taxes sur le recyclage et le compostage ont augmenté. C'est quoi les principaux points qui justifient cette augmentation ? »

Réponse :

C'est vrai que ces dépenses ont augmenté sur le budget municipal. L'augmentation du coût du recyclage est due au fait que les matières recyclées sont vendues à certaines entreprises (papier, plastique, carton), mais que le prix obtenu pour ces produits fluctue d'une façon très importante (et est très bas depuis plusieurs mois...). Le coût de la collecte, du transport, du tri et de l'entreposage est constant, mais les revenus diminuent. Il faut aussi ajouter le coût du transport (diésel, entretien des véhicules) qui joue sur le coût de la facture. En ce qui a trait au compostage, on doit se rappeler que la collecte a été mise en place seulement au mois de mai dernier. Cette année constituera la première année complète de collecte des matières organiques (12 mois plutôt que 7...) En passant, le taux de participation à la collecte des résidus domestiques se situe à environ 50 % des résidences. Serait-ce parce que 50 % des citoyens font du compostage domestique ??? 🤔



PLAN D'ACTION ENVIRONNEMENTAL 2024-2029



La participation citoyenne est une composante essentielle de la lutte contre les changements climatiques, et se retrouve de façon transversale dans chaque orientation. Ainsi, la Municipalité engage le dialogue avec la communauté en favorisant le partage d'informations et d'outils qui visent la sensibilisation et l'implication collective. Les quatre grandes orientations de la politique et du plan d'action sont présentées ci-bas :



ACTION CLIMATIQUE

Les changements climatiques représentent un défi actuel et global. Suite à l'inventaire des émissions de GES réalisé en 2020, Saint-Narcisse projette de faciliter la mobilité durable et l'électrification des transports, de réduire les émissions de GES du milieu agricole, d'augmenter l'adaptation et la résilience aux changements climatiques sur le territoire et d'inciter à l'approvisionnement local.



SANTÉ DES ÉCOSYSTÈMES

Les milieux naturels fournissent d'importants services écosystémiques qui bénéficient à la faune, la flore et la collectivité. La Municipalité s'engage à promouvoir la richesse et l'intégrité des milieux naturels uniques présents sur le territoire. Elle vise à garantir une bonne qualité de l'air, de l'eau et des sols, afin d'assurer la résilience et la santé de l'environnement et de la communauté.



GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Le développement d'une économie circulaire est nécessaire pour limiter l'usage de ressources naturelles ainsi que l'impact environnemental des matières résiduelles. La réduction à la source des matières résiduelles, le développement de stratégies de réutilisation et l'augmentation du taux de recyclage et de valorisation sont au cœur de cette orientation.

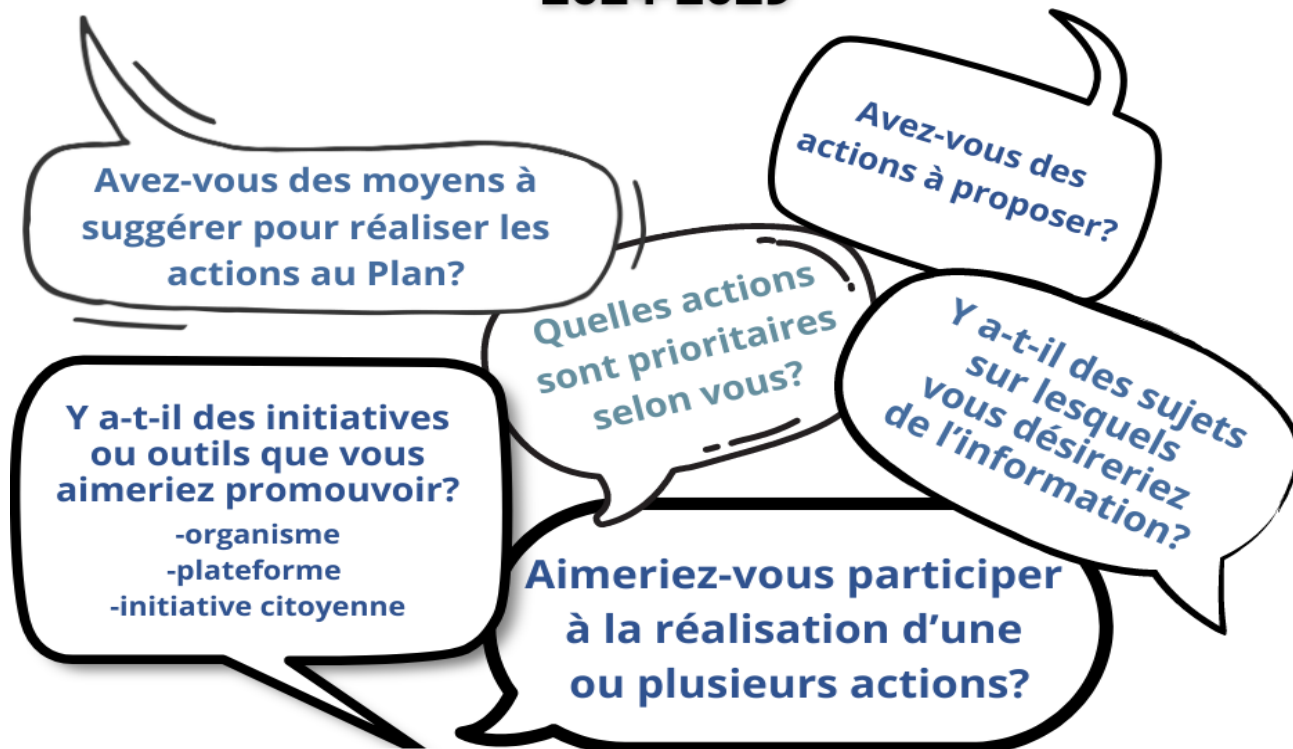


EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE


La transition écologique passe par une meilleure utilisation des ressources. Pour optimiser la consommation d'énergie, Saint-Narcisse accompagne ses citoyens vers une transition énergétique des leurs bâtiments, encourage d'éliminer progressivement l'utilisation des énergies fossiles et favorise une consommation responsable de la ressource en eau.



Nous aimerions recevoir vos commentaires sur le PLAN D'ACTION ENVIRONNEMENTAL 2024-2029



Pour consulter le plan d'action, rien de plus simple !! Cliquer sur ce lien http://www.saint-narcisse.com/wp-content/uploads/2024/03/PLAN-DACTION-ENVIRONNEMENTAL-diffusion-final_.pdf

Nous voulons vous entendre ! Nous avons besoin de vos commentaires ou suggestions. Pour remplir le formulaire, cliquer sur ce lien <https://forms.gle/q9DZYqwV2Tuf6Jud7> ou numériser ce code QR 



Pour de plus amples informations, vous pouvez communiquer directement avec madame Catherine Bourget, conseillère, par courriel à :

c.bourget@saint-narcisse.com



Saviez-vous que le Règlement provincial d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens, **oblige le propriétaire ou le gardien** d'un chien à l'enregistrer auprès de la municipalité locale de sa résidence principale dans un délai de 30 jours de l'acquisition du chien ou du jour où le chien atteint l'âge de 3 mois.

Pour enregistrer votre chien, vous devez compléter et retourner le formulaire que vous pouvez vous procurer en vous présentant au bureau de la municipalité ou en communiquant avec nous par courriel à :

municipalite@saint-narcisse.com ou par téléphone au **418-328-8645 #2221**.

Vous pouvez également procéder à l'inscription de votre chien sur le site Web à l'onglet « *[Info/Citoyen/formulaire-enregistrement-chien](https://www.saint-narcisse.com/info-citoyen/formulaire-enregistrement-chien/)* ». Des frais de 20 \$ annuellement sont exigés.

<https://www.saint-narcisse.com/info-citoyen/formulaire-enregistrement-chien/>



POINT DE DÉPÔT POUR LE
RECYCLAGE DES PILES ET
BATTERIES :

POSTES CANADA
CANADA POST



POSTES CANADA - 300, RUE DE L'ÉGLISE

Types de piles et de batteries rechargeables acceptés :

Piles et batteries sèches pesant 5kg ou moins

- Nickel Cadmium (Ni-Cd)
- Lithium Ion (Li-Ion)
- Petites piles scellées au plomb acide (PPSPA)
- Hydrure métallique de nickel (Ni-MH)
- Nickel Zinc (Ni-ZN)

appel à recycler^{MD}
Sonne la charge pour le recyclage.^{SC}



BiBli
& cie



BIBLIOTHÈQUE DE SAINT-NARCISSE
Gérard-Desrosiers ☎ 418-328-4430

Infos services

L'échange du 19 mars est **notre 7e** depuis l'an 2021; cela signifie la réception de **plus de 6000 livres** qui se déposent temporairement sur nos rayons **grâce à notre Réseau** pour une période de 6 mois et qui sont partagés ensuite à d'autres bibliothèques rurales.

C'est une chance unique pour vous nos membres, **en plus de toutes les 'nouveau-tés' qui y sont incluses!** Soyez curieuses et curieux; venez choisir ces livres sans tarder !!



Thématique mensuelle

Le jour de la terre est le 22 avril prochain et quelle belle opportunité de s'impliquer pour cette cause durant la **Semaine de l'action bénévole (21 au 27 avril).**

C'est incroyable ce que la solidarité des gens peut créer!!
Voici un bon exemple; le projet de plantation d'arbres à Saint-Narcisse en mai dernier.

Une centaine de bénévoles ont planté 885 arbres dans le cadre du programme de reboisement social d'Arbre Évolution.

Chaque geste compte!

Venez voir à la biblio avec des amis, proches ou enfants, la **boîte de partage de semences** offerte. Ainsi les enfants pourront en semer à la maison et **découvrir la magie du jardinage!** Certains d'entre vous peuvent partager vos propres semences dans cette boîte et repartir avec d'autres!



<https://mouvement.arbre-evolution.org/projet/185/Saint-Narcisse%202023>



Voici nos **2 heureux gagnants du tirage**
'Coup de cœur' de février :

Justin Beauvais
et Angèle Tessier
accompagnés de
Catherine Bourget et
Louise Martineau
du personnel de la
bibliothèque.



Toute l'équipe des bénévoles (adultes et jeunes)!!



**MAISON
DES JEUNES
DE SAINT-NARCISSE**

FERMETURE

Samedi 30 mars 2024

*On se voit à
l'automne!*

MUNICIPALITÉ
Saint-Narcisse



SOCCER 2024

SAISON D'ÉTÉ

INSCRIPTIONS OUVERTES!

Détails sur le site sous ÉTÉ 2024

www.soccerinter.ca



Chasse aux cocos

à Saint-Narcisse

SAMEDI 30 MARS

9 H À 12 H

Près de l'école

*Apporte ton
panier
ou un sac !*

9 H - ÉPREUVES ET
ÉNIGMES

10 H - CHASSE AUX COCOS

SUR PLACE, FEU DE CAMP,
CHOCOLAT CHAUD ET CAFÉ

Gratuit

*Merci à nos
partenaires !*



PRIX À GAGNER !

Une activité organisée par le
comité du Noël des Enfants

Loisirs
Saint-Narcisse

ASSOCIATIONS

Les Filles d'Isabelle cercle de l'Étoile #917, invite la population à une partie de cartes ou autres jeux de votre de votre choix.

Endroit : Salle municipale de Saint-Stanislas

Quand : Le mercredi 24 avril 2024

Heure : 13 h 30

Tarif : 8 \$

Bienvenue à tous !



Activité d'avril



Saint-Narcisse

Jeudi 18 avril 2024 à midi

Au centre communautaire

Dîner suivi de jeux

Tarif : 15 \$ / personne



Dîner cabane à sucre le 3 avril

Coût : 32 \$ taxes incluses

Informations :

FADOQ de Saint-Narcisse







Solange Boutet, présidente

418-328-3961



CABANE À SUCRE

Massicotte

 PROGRAMMATION AVRIL 2024  VEUILLEZ NOUS AVISER DE VOTRE PRÉSENCE SVP, MERCI !	
<p>CABANE À SUCRE chaque membre peut inviter un(e) ami(e) adulte. 25 \$/personne. Transport fourni à partir de Sainte-Thècle et de Sainte-Anne-de-la-Pérade jusqu'à la Cabane. Retour vers 15 h.</p>	<p>Jeudi 4 avril de 11 h 30 à 15 h Sucrerie Boisvert 11, rang de la Rivière Batiscan Nord-Est, Saint-Stanislas</p>
<p>CAFÉ JASETTE : Vous êtes invités à vous joindre à nous pour un après-midi de détente et de plaisir à discuter et partager entre aidants autour d'un breuvage offert. Vous aurez la chance d'échanger sur plusieurs sujets et de faire de belles rencontres.</p>	<p>Mardi 9 avril à 13 h 30 Café La Tribu 955, rue Notre-Dame, Saint-Maurice</p> <hr/> <p>Jeudi 11 avril à 13 h 30 Au Petit Palace, 204, rue Masson, Sainte-Thècle</p>
<p>CONFÉRENCE GRATUITE « COMMENT FAIRE FACE À LA CHARGE MENTALE » Pour les personnes qui désirent mieux gérer le stress et vivre davantage de satisfaction dans ce monde où tout va vite. Nous les aidons à se recentrer, se choisir, vivre plus d'amour pour elles-mêmes et se diriger vers la vie qu'elles souhaitent. Transport gratuit ! <i>Repas « Boîte à lunch » disponible à 15 \$ sur réservation avant le 11 avril. La boîte à lunch comprend un Wrap au poulet mariné, une salade de pâte classique, un V8, des crudités et trempettes du fromage, et des noix ainsi qu'un dessert préparé par les traiteurs LES MLLÉS de St-Prospier.</i></p>	<p>Jeudi 18 avril Repas de 16 h 30 à 17 h 30 Conférence de 17 h 30 à 19 h 30 Domaine Seigneurial Sainte-Anne 200, rue Principale À Sainte-Anne-de-la-Pérade</p>
<p>CAFÉ-RENCONTRE « RIRE POUR SE LIBÉRER » Le rire permet d'évacuer le stress : quand on rit, on sécrète des endorphines, des hormones qui réduisent la production d'adrénaline générée par le stress. Le rire nous permet aussi de détendre nos muscles et d'oxygéner notre cerveau et notre cœur. Riez-vous assez chaque jour?</p>	<p style="text-align: center;">Mardi 23 avril à Saint-Luc-de-Vincennes Jeudi 25 avril à Sainte-Thècle (local 217)</p> <hr/> <p style="text-align: center;">En virtuel (# réunion 206 588 1781) Mardi 23 avril à 13 h 15</p> <div style="display: flex; justify-content: space-between; align-items: center;">   </div>
<p>GROUPE DE DISCUSSION ET ART THÉRAPIE Amenez des amis, des voisins qui comme vous sont proches aidants et qui auraient besoin de nos services de soutien. De plus, venez expérimenter un exercice d'art thérapie en groupe pour une expérience unique et enrichissante.</p>	<p>Mercredi 24 avril De 13 h à 16 h Restaurant Le Villageois 828, Notre-Dame, Saint-Narcisse Café et dessert offerts !</p>
	<p>Association des Personnes Aidantes de la Vallée-de-la-Batiscan Contactez-nous pour info/inscription au 1 855 284-1390 (sans frais) ou par courriel à inscriptionsaidants@hotmail.com Sainte-Thècle: 301, rue St-Jacques (local 207) Saint-Luc-de-Vincennes: 660, rue Principale (local au 2e étage)</p> 



Déclaration de la Fédération des Centres d'action bénévole du Québec dans le cadre de la Semaine de l'action bénévole 2024 :

THÈME :

BÉNÉVOLER C'EST BRILLANT !

Bénévoler, c'est faire rayonner ses valeurs et ses talents, c'est ce geste multidimensionnel qui donne naturellement tout son sens à la place qu'on occupe dans nos collectivités. En s'impliquant auprès des causes qui nous animent, on s'ancre dans un milieu de vie et on contribue à une société en mouvance.

Donner de son temps bénévolement est cette façon ingénieuse de développer nos habiletés, de confirmer nos forces et d'aller à la rencontre d'une pluralité de personnalités qui éclaireront nos propres lanternes.

Prendre part à l'action bénévole, c'est apporter son étincelle là où on aura toujours besoin de plus de lumière. Et si briller veut dire se distinguer avec éclat, on peut donc affirmer haut et fort que bénévoler, c'est brillant!



Le Centre d'action bénévole de la Moraine remercie toutes les généreuses personnes bénévoles qui œuvrent au sein des différents services du Centre.

Surveillez le site web et la page Facebook du Centre pour connaître toute la programmation de la Semaine de l'action bénévole 2024.

Activités du printemps 2024 - AQDR des Chenaux

QUAND?	ACTIVITÉ	ENDROIT	COÛT	RÉSERVATION
Vendredi 12 avril, 13h30	La sécurité à domicile , rencontre et atelier avec Émilie Lafrenière, inspectrice à la MRC des Chenaux	Centre Charles-Henri-Lapointe	Gratuit	Confirmer sa présence avant le 8 avril
Jeudi 25 avril, 9h30	Déjeuner-rencontre , le maintien à domicile, avec ressource de la MRC	Domaine Joriane	À venir	Confirmer sa présence avant le 18 avril
Vendredi 10 mai, 11h30	Dîner-conférence Le sommeil et les aîné-es. Par Katina Veillette, Pharmacienne	Salle municipale de Saint-Prospér	À venir	Confirmer sa présence avant le 3 mai



L'AQDR des Chenaux est un organisme dynamique qui porte la voix des personnes retraitées et préretraitées d'aujourd'hui et de demain. Elle défend leurs droits et acquis dans un souci de collaboration avec respect et bienveillance.

Informations et inscriptions : 819-840-3090 * aqdrdc@stegenevieve.ca



LE COMITÉ CULTUREL DE CHAMPLAIN PRÉSENTE

LE VENDREDI 19 AVRIL 2024 À 20 H
AU CENTRE DU TRICENTENAIRE 961, RUE NOTRE-DAME
Salle Adélar Leblanc (gymnase)

FRANÇOIS LÉVEILLÉE
« L'HISTOIRE SE RÉPÈTE »

François Léveillée fête cette année ses 50 ans de carrière.

Humoriste, auteur-compositeur-interprète, musicien, comédien et metteur en scène, il a mené sa carrière tel un artisan qui, avec la résilience du maçon, se mesure à la matière pierre après pierre.

Cinquante années au cours desquelles il a appris à observer le passé pour mieux comprendre le présent et imaginer l'avenir. Tout cela pour en venir à la conclusion que **L'HISTOIRE SE RÉPÈTE.**

La première fois, c'est un drame et la deuxième, une vraie farce. En cette époque où l'on préfère déchirer des pages d'histoire plutôt que d'en tirer une bonne leçon, il y a matière à s'amuser.

Billets 40 \$ en vente au bureau municipal (819, rue Notre-Dame, 819-295-3979) ou sur lepointdevente.com

****Billet non remboursable**

****Prenez note que les portes ouvriront à 19 h**

****Apportez vos consommations**

Recevez les montants
auxquels vous avez droit.
Un bénévole vous y aidera.



Le Service d'aide en impôt – Programme des bénévoles

Le service d'aide en impôt résulte d'un important partenariat établi en 1988 entre l'Agence



SERVICE D'AIDE



Le Service d'aide en impôt-Programme des bénévoles permet à des personnes de recevoir les prestations et les crédits auxquels elles ont droit, par exemple les prestations pour enfants, le crédit d'impôt pour solidarité ou le crédit pour la TPS/TVH.

Pouvez-vous bénéficier du service d'aide en impôt?

Pour bénéficier du service d'aide en impôt, vous devez avoir un revenu modeste **et** une situation fiscale simple.

Le revenu familial maximal est de

- 35 000 \$, dans le cas d'une personne seule;
- 45 000 \$, dans le cas d'un couple (ajoutez 2 500 \$ pour chaque personne à charge supplémentaire);
- 45 000 \$, dans le cas d'un adulte avec un enfant (ajoutez 2 500 \$ pour chaque personne à charge supplémentaire).

Les séances de préparation de déclarations de revenus sont organisées par de nombreux organismes participants du Québec et sont offertes de février à avril ainsi que le reste de l'année, dans certains cas.



Pour connaître les endroits où ce service est offert ainsi que les horaires, consultez revenuquebec.ca/benevoles.

Vous pouvez également communiquer avec le service à la clientèle de l'ARC ou de Revenu Québec aux numéros suivants:

ARC: 1 800 959-7383

Revenu Québec: 1 800 267-6299

Documents requis

Lorsque vous vous présentez à une séance de préparation de déclarations de revenus, veuillez apporter vos feuillets de renseignements fiscaux, vos relevés, vos reçus, vos avis de cotisation de l'année précédente et tout autre document pertinent. Ces documents sont nécessaires dans le cadre de la production de vos déclarations de revenus du Canada et du Québec.



Agence du revenu
du Canada

Canada Revenue
Agency



Période de renouvellement du Supplément de revenu garanti

Avez-vous produit votre déclaration de revenus?

Chaque année, un grand nombre de prestataires qui reçoivent le Supplément de revenu garanti (SRG) voient leurs prestations interrompues en juillet parce qu'ils n'ont pas produit leur déclaration de revenus. Afin de réduire au minimum ces interruptions, nous invitons les clients à produire leur déclaration de revenus par voie électronique auprès de l'Agence du revenu du Canada, **avant le 30 avril**, ou à remplir un [formulaire](#) de renouvellement du SRG (ISP3026) disponible sur le site Internet de Service Canada.

Avez-vous droit au SRG?

Oui, si :

- ✓ vous avez 65 ans ou plus;
- ✓ vous vivez au Canada;
- ✓ vous recevez la pension de la [Sécurité de la vieillesse \(SV\)](#);
- ✓ votre revenu est inférieur à 21 624 \$ et vous êtes célibataire, veuf ou divorcé;
- ✓ la somme de votre revenu et de celui de votre époux ou conjoint de fait est inférieure à :
 - ✓ 28 560 \$ et votre époux ou conjoint de fait reçoit la pension complète de la SV;
 - ✓ 39 984 \$ et votre époux ou conjoint de fait reçoit l'Allocation;
 - ✓ 51 840 \$ et votre époux ou conjoint de fait ne reçoit ni la pension de la SV ni l'Allocation.

Vous ne recevez pas le SRG?

Voici comment vous pouvez l'obtenir :

- ✓ En soumettant une demande en ligne via un compte Mon Dossier Service Canada (MDSC).
- ✓ En remplissant un [formulaire](#) de demande pour le Supplément de revenu garanti (ISP3025) disponible sur le site Internet de Service Canada et en l'envoyant par la poste au bureau de Service Canada le plus près.

Pour obtenir de l'information ou de l'aide, les clients et les membres de leur famille peuvent nous contacter de la façon suivante :



En ligne, sur le [site Internet](#) de [Service Canada](#);

Par téléphone, au numéro sans frais **1-800-277-9915**;

Par la poste, en envoyant une lettre au [bureau de Service Canada](#) le plus près.

Il est important que les clients communiquent avec nous dès que leur situation est modifiée, par exemple en cas de changement de revenus, d'état civil ou d'adresse.

Qu'est-ce que le SRG?

Le Supplément de revenu garanti (SRG) est une prestation mensuelle non imposable dont le calcul est basé sur le revenu. Elle est versée aux résidents du Canada qui reçoivent la Sécurité de la vieillesse (SV) et qui ont un faible revenu. Les prestations du SRG sont renouvelées automatiquement chaque année, en juillet, **à condition que le client remplisse une déclaration de revenus au plus tard le 30 avril.**



Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
	1 <i>Lundi de Pâques</i> Bureau municipal fermé	2 MUNICIPALITÉ Saint-Narcisse Conseil 19 h 30 ÉTAB salle multi	3 Cabane à sucre Massicotte 	4	5	6
7	8	9 	10 La Bibliothèque 	11	12	13
14	15	16	17 La Bibliothèque	18	19	20
Semaine de l'action bénévole du 14 au 20 avril						
21	22 Journée mondiale de la Terre	23 	24 La Bibliothèque	25	26	27
28	29	30 	 La Bibliothèque	<p>Cette page de calendrier peut être différente de celle publiée dans le calendrier municipal, car elle vient mettre à jour des informations qui ont changé depuis sa publication en janvier dernier. Soyez attentif!</p> <p>Ne pas oublier que la date limite pour démonter votre tempo incluant la structure est le 30 avril. </p>		



10 h à 12 h / 14 h à 16 h / 18 h à 20



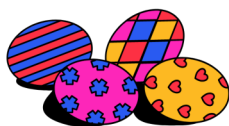
Date de tombée pour recevoir vos informations pour l'INFO MUNICIPAL



Inscription obligatoire à la MRC pour les encombrants (48 h avant la collecte)



Viactive 9 h 30 / Salle municipale



Chasse aux cocos (page 13)



FADOQ
Dîner 12 h / centre communautaire



Collecte des matières compostables



Collecte de la récupération



Collecte des ordures ménagères



FADOQ
Dîner cabane à sucre (page 14)